

**DAJI/2020/Décision/Don/10**

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Direction du Développement Durable

## **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu l'attestation de don émanant de la Direction du Développement Durable, en date du vendredi 13 mars 2020 portant sur l'objet de la présente décision,

### **DÉCIDE**



**Article 1 :**

Est accepté le don de 100 épilateurs en acier et de 16 bords pour des ateliers de cuisine d'une valeur totale de 500 euros, émanant de l'association « En chantier », dans le but de soutenir l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du concours « DD en Trans : le développement durable est interdisciplinaire », se déroulant le 11 mars 2020.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 25 mars 2020

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université